



ODDO BHF AVENIR

OPCVM relevant de la directive 2014/91/UE

Rapport Annuel au 30 juin 2023

Société de Gestion : Oddo BHF Asset Management SAS

Dépositaire : ODDO BHF SCA

Gestionnaire Administratif et Comptable par délégation : EFA

Commissaire aux Comptes : MAZARS

TABLE DES MATIERES

1. INFORMATIONS CONCERNANT LE PLACEMENT ET LA GESTION DE L'OPCVM	3
2. RAPPORT DE GESTION	6
3. COMPTES ANNUELS DE L'OPCVM	8
RAPPORT SUR LES REMUNERATIONS EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE OPCVM V	37
ANNEXE SFDR	39

1. INFORMATIONS CONCERNANT LE PLACEMENT ET LA GESTION DE L'OPCVM

1.1 Classification

Le fonds est classé OPCVM Actions de pays de la zone euro.

1.2 Objectif de gestion

Le Fonds a pour objectif d'obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence (90% MSCI SMID France NR calculé dividendes nets réinvestis + 10% €STR capitalisé + 8,5 points de base) sur un horizon de placement supérieur à 5 ans, tout en prenant en compte des critères ESG.

1.3 Régime fiscal

Le Fonds est éligible au PEA et peut servir de support aux contrats d'assurance-vie.

A compter du 1er juillet 2014, le Fonds est régi par les dispositions de l'annexe II, point II. B. de l'Accord (IGA) signé le 14 novembre 2013 entre le gouvernement de la République Française et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect de ces obligations concernant les comptes étrangers (Dite loi FATCA).

Le présent rapport annuel n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession de part(s) du Fonds. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution du porteur de part(s) ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans ce Fonds, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des parts du Fonds d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des parts du Fonds.

1.4 Informations réglementaires

- Le Fonds ne détient aucun instrument financier émis par les sociétés liées au groupe Oddo BHF SCA.
- OPCVM détenus par le fonds et gérés par la société de gestion à la date d'arrêté du Fonds : voir comptes annuels en annexe.
- **Méthode de calcul du risque global de l'OPCVM** : la méthode choisie par Oddo BHF Asset Management SAS pour mesurer le risque global de l'OPCVM est la méthode du calcul de l'engagement.
- **Critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance** :
L'OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8⁽¹⁾ du règlement SFDR 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le règlement SFDR) dont la politique ESG (Environnement et/ou Social et/ou Gouvernance) mise en œuvre est décrite ci-dessous.
La taxonomie de l'Union européenne (règlement (UE) 2020/852) (ci-après la « Taxonomie ») vise à identifier les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental.
Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

La Taxonomie identifie ces activités en fonction de leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- atténuation du changement climatique ;
- adaptation au changement climatique
- utilisation durable et protection des ressources en eau et des ressources marines ;
- transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage) ;
- prévention et la réduction de la pollution
- protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour plus d'information, nous vous invitons à vous reporter aux annexes SFDR du présent rapport.

- Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.
Pour plus d'information veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement la rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion ou sur le site www.am.oddo-bhf.com.
- **Part des revenus éligible à l'abattement de 40% de l'article 158 du Code Général des Impôts :**
 - Montant unitaire du coupon part DR EUR et DN EUR néant au titre du résultat et part DR EUR 108,40€ et part DN EUR 4.96 € au titre des plus-values
 - Montant du revenu éligible à l'abattement de 40% : néant
- Proportion d'investissement des actifs en titres ou droits éligibles au PEA : 92,4%

1.5 Déontologie

- **Contrôle des intermédiaires**
La société de gestion a mis en place une politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties. Les critères d'évaluation sont le coût d'intermédiation, la qualité d'exécution eu égard aux conditions de marché, la qualité du conseil, la qualité des documents de recherche et d'analyse ainsi que la qualité de l'exécution post-marché. Cette politique est disponible sur le site de la société de gestion www.am.oddo-bhf.com.
- **Frais d'intermédiation**
Les porteurs de parts du FCP peuvent consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site de la société de gestion www.am.oddo-bhf.com.
- **Droits de vote**
Aucun droit de vote n'est attaché aux porteurs de parts, les décisions étant prises par la Société de Gestion. Les droits de vote attachés aux titres détenus par le Fonds sont exercés par la Société de Gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur. La politique de vote de la Société de Gestion peut être consultée au siège de la Société de Gestion et sur le site internet sur www.am.oddo-bhf.com, conformément à l'article 314-100 du Règlement Général de l'AMF.
- **Informations sur la politique de rémunération**
Les éléments réglementaires sur les rémunérations sont annexés au présent rapport.

1.6 Information sur les techniques de gestion efficaces et les instruments dérivés présents dans le fonds

Le fonds Oddo BHF Avenir n'a pas eu recours aux techniques de gestion efficaces et aux instruments dérivés au cours de l'exercice.

1.7 Changements intervenus au cours de l'exercice

Néant

1.8 Reporting SFTR

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR : l'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 30 juin 2023.

2. RAPPORT DE GESTION

2.1. Contexte macroéconomiques et performances des marchés actions en 2022-23

L'année fiscale juin 2022-juin 2023 aura été globalement satisfaisante pour le marché des actions, avec notamment une hausse de 19,2% du Stoxx 50. Cette bonne performance peut surprendre, dans un contexte économique qui peut paraître morose à la vue des derniers indices PMI. Elle s'explique par trois raisons principales :

Un contexte inflationniste qui se détend : nous pouvons l'illustrer par une baisse de 30% du prix du pétrole, de 6% du prix de l'acier, ou de 80% du prix du gaz en Europe sur la période. Certes, l'inflation reste élevée à fin juin compte tenu des contre coups de la pression inflationniste passée qui s'est répercutée avec retard sur le prix des services et les salaires. Mais la tendance a perdu son côté préoccupant, ce que reflète la stabilité des taux longs sur la période.

La détente de la crise logistique : la forte reprise économique à partir de novembre 2020, faisant suite à la sortie de la crise du Covid, avait engendré une crise de l'offre inattendue, propulsant à la hausse le prix des matières premières et du fret, et créant une pénurie généralisée de composants, en premier lieu de composants électroniques. Cette crise avait généré une baisse significative des marges de nombreuses sociétés industrielles, même les plus performantes. Le déblocement progressif de cette crise nous aura été particulièrement favorable compte tenu de notre exposition significative aux industrielles.

La mise en lumière de l'intelligence artificielle : le thème est apparu sur le dernier trimestre, faisant suite au succès commercial et médiatique de ChatGPT, et des modèles d'intelligence artificielle générative en général. Beaucoup sont prêts à comparer l'importance de ces techniques avec l'éclosion d'internet à la fin des années 1990. Ce thème aura amplifié la progression du secteur technologique, qui signe la meilleure progression de l'année.

2.2. Performances

Dans ce contexte favorable, le fonds ODDO BHF Avenir a progressé de 14,9% contre 9,9% pour son indice de référence. Cette performance s'explique par une bonne dynamique sectorielle déjà mentionnée, notamment au niveau des sociétés industrielles et technologiques, mais également par l'absence d'incidents majeurs dans le portefeuille. Seule la sous performance de nos sociétés de santé animale, Vetoquinol et Virbac, auront souffert des bases de comparaison particulièrement favorables pendant la crise Covid.

Parts	Performance annuelle	Indicateur de référence
ODDO BHF Avenir CN-EUR	15,78%	9,89%
ODDO BHF Avenir CR-EUR	14,91%	
ODDO BHF Avenir DN-EUR	15,71%	
ODDO BHF Avenir DR-EUR	14,93%	
ODDO BHF Avenir GC-EUR	15,71%	

La performance passée ne préjuge pas des performances futures et n'est pas constante dans le temps.

2.3. Mouvements

En termes de mouvements significatifs, nous pouvons souligner :

A l'achat :

La construction d'une ligne significative en Sodexo : le groupe de service retrouve sa compétitivité après une réorganisation au plus proche des clients.

Le renforcement en Worldline, dont les ratios actuels reflètent mal la croissance forte,

Le renforcement en Ipsen, dont les succès cliniques récents garantissent la pérennité de la croissance sur la décennie.

A la vente :

La sortie définitive de Somfy, faisant suite à sa sortie de la cote

L'allègement dans Michelin, dont la progression des volumes nous a déçu

Et l'allègement dans Eurofins, dont nous craignons à court terme la forte baisse de la marge suite à la fin de la manne du Covid et à la hausse du prix des salaires.

Principales opérations d'achat et de vente au cours du dernier exercice fiscal :

Portefeuille	Titre	Acquisition	Cession	Devise
ODDO BHF Avenir	SOMFY SA		34 064 666,28	EUROS
ODDO BHF Avenir	Sodexo	29 611 567,73	6 972 197,17	EUROS
ODDO BHF Avenir	Michelin SA	1 907 537,22	21 540 277,65	EUROS
ODDO BHF Avenir	Worldline SA	19 469 532,32		EUROS
ODDO BHF Avenir	Eurofins Scientific SE		17 642 991,38	EUROS
ODDO BHF Avenir	SAFRAN SA		16 717 276,04	EUROS
ODDO BHF Avenir	Oddo BHF Money Market CI EUR Cap	15 974 000,00	9 902 000,00	EUROS
ODDO BHF Avenir	Ipsen	15 877 378,30		EUROS
ODDO BHF Avenir	Dassault Systemes SA		12 480 978,62	EUROS
ODDO BHF Avenir	Sopra Steria Group SA		12 260 397,79	EUROS

1.9 Perspectives

Les prochains mois demeurent incertains, l'économie se ralentissant, mais également l'inflation, dans un contexte géopolitique tendu. Dans ces conditions, nous gardons inchangée notre politique d'investissement, tournée vers des entreprises mondiales, créatrices de valeur quel que soit le cycle, avec un management de qualité.

3. COMPTES ANNUELS DE L'OPCVM

FCP ODDO BHF AVENIR
12, boulevard de la Madeleine
75009 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

Aux porteurs de parts du FCP ODDO BHF AVENIR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) ODDO BHF AVENIR relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

Gilles DUNAND-ROUX

ODDO BHF AVENIR

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

ACTIONS DES PAYS DE LA ZONE EURO

<p>RAPPORT ANNUEL 30/06/2023</p>
--

BILAN ACTIF AU 30/06/2023 EN EUR

	30/06/2023	30/06/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	661 020 414,32	636 893 848,37
Actions et valeurs assimilées	631 689 550,96	614 059 295,18
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	631 689 550,96	614 059 295,18
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<i>Titres de créances négociables</i>	0,00	0,00
<i>Autres titres de créances</i>	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	29 330 863,36	22 834 553,19
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	29 330 863,36	22 834 553,19
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	376 687,27	2 993 063,18
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	376 687,27	2 993 063,18
Comptes financiers	31 431 134,96	48 073 852,95
Liquidités	31 431 134,96	48 073 852,95
Total de l'actif	692 828 236,55	687 960 764,50

BILAN PASSIF AU 30/06/2023 EN EUR

	30/06/2023	30/06/2022
Capitaux propres		
Capital	629 087 725,53	608 867 104,67
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	3 880 037,28	2 511 039,50
Report à nouveau (a)	99,12	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	60 671 035,39	76 008 491,01
Résultat de l'exercice (a, b)	-10 030 708,12	-3 605 743,00
Total des capitaux propres	683 608 189,20	683 780 892,18
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	9 220 047,35	4 179 872,32
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	9 220 047,35	4 179 872,32
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	692 828 236,55	687 960 764,50

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/06/2023 EN EUR

	30/06/2023	30/06/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/06/2023 EN EUR

	30/06/2023	30/06/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	97 171,19	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	7 950 069,50	9 853 178,21
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	48 885,16	0,00
TOTAL (I)	8 096 125,85	9 853 178,21
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	0,00	0,00
Résultat sur opérations financières (I - II)	8 096 125,85	9 853 178,21
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	19 207 851,82	14 202 141,31
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-11 111 725,97	-4 348 963,10
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	1 081 017,85	743 220,10
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-10 030 708,12	-3 605 743,00

ANNEXE

Le fonds s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM. Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC n° 2014-01 modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro

REGLES D'ÉVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS

Règles d'évaluation des actifs :

Le calcul de la valeur liquidative de la part est effectué en tenant compte des règles d'évaluation précisées ci-dessous :

- Les instruments financiers et valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché, selon les principes suivants :

- L'évaluation se fait au dernier cours de bourse officiel.

Le cours de bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotations européennes :	Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative
Places de cotations asiatiques :	Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative
Places de cotations nord et sud-américaines :	Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative

Les cours retenus sont ceux connus le lendemain à 9 heures (heure de Paris) et récupérés par le biais de diffuseurs : Fininfo ou Bloomberg.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse connu est utilisé.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant composé :

- d'un taux sans risque obtenu par interpolation linéaire de la courbe OIS actualisée quotidiennement

- d'un spread de crédit obtenu à l'émission et gardé constant pendant toute la durée de vie du titre.

Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à trois mois seront évalués selon la méthode linéaire.

- Les contrats financiers (les opérations à terme, fermes ou conditionnelles, ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré) sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée, selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion.

- Garanties financières: aux fins de limiter au mieux le risque de contrepartie tout en tenant compte de contraintes opérationnelles, la Société de Gestion applique un système d'appel de marge par jour, par fonds et par contrepartie avec un seuil d'activation fixé à un maximum de 100 K€, fondé sur une évaluation au prix de marché (*mark-to-market*).

La méthode d'évaluation des engagements hors bilan est une méthode qui consiste en une évaluation au cours de marché des contrats à terme fermes et en une traduction en équivalent sous-jacent des opérations conditionnelles.

Les dépôts sont comptabilisés sur la base du nominal auxquels sont rajoutés les intérêts calculés quotidiennement.

Les cours retenus pour la valorisation des opérations à terme, fermes ou conditionnelles sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents.

Ils varient selon leur place de cotation :

Places de cotations européennes :	Cours de compensation du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours
Places de cotations asiatiques :	Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours
Places de cotations nord et sud-américaines :	Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours

En cas de non-cotation d'un contrat à terme ferme ou conditionnel, le dernier cours connu est retenu.

Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur.

Les titres reçus en pension sont inscrits à leur date d'acquisition dans la rubrique « Créances représentatives des titres reçus en pension » à leur valeur fixée dans le contrat par la contrepartie du compte de disponibilité concerné. Pendant la durée de détention ils sont maintenus à cette valeur, à laquelle viennent se rajouter les intérêts courus de la pension.

Les titres donnés en pension sont sortis de leur compte au jour de l'opération de pension et la créance correspondante est inscrite dans la rubrique « Titres donnés en pension » ; cette dernière est évaluée à la valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite dans la rubrique « Dettes représentatives des titres donnés en pension » par la contrepartie du compte de disponibilité concerné. Elle est maintenue à la valeur fixée dans le contrat à laquelle viennent se greffer les intérêts relatifs à la dette.

- Autres instruments : Les parts ou actions d'OPC détenus sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
 - Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthodes de comptabilisation :

Comptabilisation des revenus : Les intérêts sur obligations et titres de créance sont calculés selon la méthode des intérêts courus.

Comptabilisation des frais de transaction : Les opérations sont comptabilisées selon la méthode des frais exclus

Méthodes de comptabilisation :

Comptabilisation des revenus : Les intérêts sur obligations et titres de créance sont calculés selon la méthode des intérêts courus.

Comptabilisation des frais de transaction : Les opérations sont comptabilisées selon la méthode des frais exclus

Affectations des sommes distribuables :

Sommes distribuables	Parts CR-EUR, GC-EUR et CN-EUR Parts de capitalisation	Parts DR-EUR et DN-EUR Parts de distribution
Affectation du résultat net	Capitalisation	Distribution totale, ou report d'une partie sur décision de la Société de Gestion
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisés	Capitalisation	Distribution totale, ou report d'une partie sur décision de la Société de Gestion et/ou capitalisation

INFORMATION SUR LES FRAIS

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés au Fonds	Assiette	Taux barème Parts CR-EUR, DR-EUR, GC-EUR, CN-EUR et DN-EUR
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion (Commissaire aux comptes, Dépositaire, distribution, avocats, etc.)	Actif net, déduction faite des parts ou actions d'OPCVM	Part CR-EUR et DR-EUR : 1,80% TTC Part GC-EUR : 0,90% TTC Parts CN-EUR et DN-EUR : 0,90% TTC
Commission de performances*	Actif net	20% maximum de la surperformance du Fonds par rapport à son indice de référence ((90% MSCI SMID France NR + (10% €STR capitalisé + 8,5 points de base)), une fois les sous-performances passées, sur les cinq derniers exercices, toutes compensées et sous condition d'une performance absolue positive.
Acteurs recevant les commissions de mouvement : Société de Gestion : 100%	Prélèvement sur chaque transaction	Actions : selon les marchés avec un maximum de 0,59% TTC avec un minimum de 7,50€ HT pour les actions étrangères.

Commission de surperformance :

•La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du fonds et celle de l'indicateur de référence et intègre un mécanisme de rattrapage des sous-performances passées.

•La performance du Fonds est déterminée par rapport à son actif comptable après prise en compte des frais de gestion fixes et avant prise en compte de la commission de surperformance.

•Le calcul de la surperformance s'appuie sur la méthode de « l'actif indicé » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que le Fonds tout en bénéficiant de la performance de l'indicateur de référence. Cet actif indicé est ensuite comparé à l'actif du Fonds. La différence entre ces deux actifs donne donc la surperformance du Fonds par rapport à son indicateur de référence.

•A chaque calcul de valeur liquidative, dès lors que la performance du Fonds dépasse la performance de l'indicateur de référence, une provision pour commission de surperformance est constituée. Dans le cas d'une sous-performance du Fonds par rapport à son indicateur de référence, entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures. La commission de surperformance est calculée et provisionnée séparément pour chaque part du Fonds.

•L'indicateur de référence sera calculé dans la devise de la part, quelle que soit la devise dans laquelle la part concernée est libellée, à l'exception des parts couvertes contre le risque de change pour lesquelles l'indicateur de référence sera calculé dans la devise de référence du Fonds.

•La commission de surperformance est mesurée sur une période de calcul qui correspond à l'exercice comptable du Fonds (la " Période de Calcul "). Chaque Période de Calcul commence le dernier jour ouvrable de l'exercice comptable du Fonds et se termine le dernier jour ouvrable de l'exercice comptable suivant. Pour les parts lancées au cours d'une Période de Calcul, la première Période de Calcul durera au moins 12 mois et se terminera le dernier jour ouvrable de l'exercice comptable suivant. La commission de surperformance accumulée est payable annuellement à la Société de Gestion après la fin de la Période de Calcul.

•En cas de rachats, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la quote-part de provision proportionnelle aux rachats est cristallisée et définitivement acquise à la Société de Gestion.

• L'horizon de temps sur lequel la performance est mesurée est une période glissante d'une durée maximale de 5 ans (« Période de Référence de la Performance »). A l'issue de cette période, le mécanisme de compensation des sous-performances passées peut être partiellement réinitialisé. Ainsi, à l'issue de cinq années de sous-performance cumulée sur la Période de Référence de la Performance, les sous-performances peuvent être partiellement réinitialisées sur une base annuelle glissante, en effaçant la première année de sous-performance de la Période de Référence de la Performance concernée. Dans le cadre de la Période de Référence de la Performance concernée, les sous-performances de la première année peuvent être compensées par les surperformances réalisées au cours des années suivantes de la Période de Référence de la Performance.

•Sur une Période de Référence de la Performance donnée, toute sous-performance passée doit être rattrapée avant que des commissions de surperformance ne puissent être à nouveau exigibles.

•Lorsqu'une commission de surperformance est cristallisée à la fin d'une Période de Calcul (hors cristallisation due aux rachats), une nouvelle Période de Référence de la Performance commence.

•Pour les parts du Fonds aucune commission de surperformance n'est exigible dès lors que la performance absolue de la part est négative. La performance absolue est définie comme la différence entre la valeur liquidative courante et la dernière valeur liquidative calculée à la fin de la Période de Calcul précédent (Valeur Liquidative de Référence).

Modifications intervenues au cours de l'exercice :

Néant

1. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/06/2023 EN EUR

	30/06/2023	30/06/2022
Actif net en début d'exercice	683 780 892,18	898 497 499,87
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPCVM)	95 228 782,30	130 264 594,12
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPCVM)	-190 272 420,22	-220 776 834,85
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	73 182 376,39	100 424 847,60
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 163 150,60	-16 671 046,67
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-1 933 288,56	-3 003 973,21
Différences de change	-789 390,25	1 887 180,48
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	41 650 987,87	-202 368 409,65
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	196 221 996,68	154 571 008,81
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	154 571 008,81	356 939 418,46
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-959 907,70	-1 225 601,66
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-4 966,24	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-11 111 725,97	-4 348 963,10
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments (*)	0,00	1 101 599,25
Actif net en fin d'exercice	683 608 189,20	683 780 892,18

(*) Le contenu de cette ligne fera l'objet d'une explication précise de la part de l'OPCVM (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance)

2. COMPLEMENTS D'INFORMATION

2.1 VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Désignation des valeurs	Montant	%
Actif			
	Obligations et valeurs assimilées		
	Total Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
	Titres de créances		
	Total Titres de créances	0,00	0,00
Total Actif		0,00	0,00
Passif			
	Opérations de cession sur instruments financiers		
	Total Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Total Passif		0,00	0,00
Hors-bilan			
	Opérations de couverture		
	Total Opérations de couverture	0,00	0,00
	Autres opérations		
	Total Autres opérations	0,00	0,00
Total Hors-bilan		0,00	0,00

2.2 VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers							31 431 134,96	4,60
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

2.3 VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	0 - 3 mois]	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	31 431 134,96	4,60								
Passif										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
Hors-bilan										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

2.4 VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Devises Autres	%
	USD	USD	GBP	GBP				
Actif								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	32 318 333,13	4,73						
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Contrats financiers								
Créances	41 135,41	0,01						
Comptes financiers	12 823,39	0,00	21 905,39	0,00				
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Contrats financiers								
Dettes								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

2.5 CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/06/2023
Total des créances	Coupons et dividendes	202 562,61
	Autres créances	174 124,66
		376 687,27
Total des dettes	Autres dettes	430 991,25
	Charges externes prov	8 789 056,10
		9 220 047,35
Total dettes et créances		-8 843 360,08

2.6 CAPITAUX PROPRES

2.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
PART CR-EUR		
Titres souscrits durant l'exercice	18 704,747	77 736 392,71
Titres rachetés durant l'exercice	-36 555,95	-154 216 519,90
Solde net des Souscriptions / Rachats	-17 851,203	-76 480 127,19

	En parts	En montant
PART GC-EUR		
Titres souscrits durant l'exercice	46 835,247	8 608 608,59
Titres rachetés durant l'exercice	-51 175,72	-9 575 268,01
Solde net des Souscriptions / Rachats	-4 340,473	-966 659,42

	En parts	En montant
PART CN-EUR		
Titres souscrits durant l'exercice	55 838,549	8 067 403,68
Titres rachetés durant l'exercice	-159 403,598	-23 197 244,75
Solde net des Souscriptions / Rachats	-103 565,049	-15 129 841,07

	En parts	En montant
PART DR-EUR		
Titres souscrits durant l'exercice	316,752	793 261,14
Titres rachetés durant l'exercice	-1 239,562	-3 215 259,90
Solde net des Souscriptions / Rachats	-922,81	-2 421 998,76

	En parts	En montant
PART DN-EUR		
Titres souscrits durant l'exercice	205,132	23 116,26
Titres rachetés durant l'exercice	-567,356	-68 127,66
Solde net des Souscriptions / Rachats	-362,224	-45 011,40

2.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
PART CR-EUR	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	14 349,01
Montant des commissions de souscription perçues	14 349,01
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	14 349,01
Montant des commissions de souscription r�troced�es	14 349,01
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
PART GC-EUR	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	73,74
Montant des commissions de souscription perçues	73,74
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	73,74
Montant des commissions de souscription r�troced�es	73,74
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
PART CN-EUR	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	549,76
Montant des commissions de souscription perçues	549,76
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	549,76
Montant des commissions de souscription r�troced�es	549,76
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
PART DR-EUR	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	503,57
Montant des commissions de souscription perçues	503,57
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	503,57
Montant des commissions de souscription r�troced�es	503,57
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
PART DN-EUR	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

2.6.3.Frais de gestion

	30/06/2023
PART CR-EUR	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,72
Frais de fonctionnement et de gestion	10 440 280,96
Commission de surperformance	6 804 371,44
R�trocessions des frais de gestion	0,00

	30/06/2023
PART GC-EUR	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,86
Frais de fonctionnement et de gestion	352 094,01
Commission de surperformance	540 408,38
R�trocessions des frais de gestion	0,00

	30/06/2023
PART CN-EUR	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,86
Frais de fonctionnement et de gestion	132 876,84
Commission de surperformance	249 780,77
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	30/06/2023
PART DR-EUR	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,72
Frais de fonctionnement et de gestion	400 560,01
Commission de surperformance	258 588,79
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	30/06/2023
PART DN-EUR	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,86
Frais de fonctionnement et de gestion	11 568,00
Commission de surperformance	17 322,62
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

2.7 ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

2.7.1. GARANTIES RECUES PAR L'OPCVM :

Néant

2.7.2. AUTRES ENGAGEMENTS RECUS ET/OU DONNES :

Néant

2.8 AUTRES INFORMATIONS

2.8.1. Valeurs actuelles des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

2.8.2. Valeurs actuelles des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/06/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

2.8.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion ou aux gestionnaires financiers et OPCVM gérés par ces entités

	30/06/2023
Actions	0,00
Obligations	0,00
TCN	0,00
OPCVM	0,00
Instruments financiers à terme	0,00
Total des titres du groupe	0,00

2.9 TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus ou moins-values nettes versées au titre de l'exercice					
	Date	Code part	Libelle part	Montant total	Montant Unitaire
Total acomptes				0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (6)	30/06/2023	30/06/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	99,12	0,00
Résultat	-10 030 708,12	-3 605 743,00
Total	-10 030 609,00	-3 605 743,00

	30/06/2023	30/06/2022
PART CR-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-9 152 021,63	-3 701 683,17
Total	-9 152 021,63	-3 701 683,17
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	30/06/2023	30/06/2022
PART GC-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-371 400,45	134 368,86
Total	-371 400,45	134 368,86
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	30/06/2023	30/06/2022
PART CN-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-141 774,99	112 383,64
Total	-141 774,99	112 383,64
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	30/06/2023	30/06/2022
PART DR-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-353 011,61	-155 796,86
Total	- 353 011,61	-155 796,86
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	30/06/2023	30/06/2022
PART DN-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	4 880,43
Report à nouveau de l'exercice	0,00	104,10
Capitalisation	-12 400,32	0,00
Total	-12 400,32	4 984,53
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		11 620,07
Distribution unitaire		0,42
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/06/2023	30/06/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	3 880 037,28	2 511 039,50
Plus et moins-values nettes de l'exercice	60 671 035,39	76 008 491,01
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	64 551 072,67	78 519 530,51

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/06/2023	30/06/2022
PART CR-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	53 284 107,08	66 018 573,24
Total	53 284 107,08	66 018 573,24
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/06/2023	30/06/2022
PART GC-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	3 695 256,36	4 075 625,97
Total	3 695 256,36	4 075 625,97
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/06/2023	30/06/2022
PART CN-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 495 812,45	3 162 042,22
Total	1 495 812,45	3 162 042,22
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/06/2023	30/06/2022
PART DR-EUR		
Affectation		
Distribution	921 942,00	928 167,89
Plus et moins-values nettes non distribuées	4 859 066,71	4 112 678,50
Capitalisation	0,00	0,00
Total	5 781 008,71	5 040 846,39
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	8 505	9 427,81
Distribution unitaire	108,40	98,45

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/06/2023	30/06/2022
PART DN-EUR		
Affectation		
Distribution	11 257,85	47 061,28
Plus et moins-values nettes non distribuées	55 838,92	175 381,41
Capitalisation	0,00	0,00
Total	294 888,07	222 442,69
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	11 257,846	11 620,07
Distribution unitaire	4,96	4,05

2.10 TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

PART CR-EUR	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2020	28/06/2019
Actif net	600 473 420,37	593 809 021,29	775 421 198,30	631 875 910,59	725 758 520,49
Nombre de titres	130 897,938	148 749,141	164 542,94	171 435,804	188 533,488
Valeur liquidative unitaire	4 587,34	3 992,01	4 712,57	3 685,78	3 849,49
Affectation du résultat					
Capitalisation unitaire sur résultat	-69,91	-24,88	-39,31	-14,15	-10,26
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	407,06	443,82	195,08	339,01	150,47
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

(*) Le crédit d'impôt unitaire sera déterminé le jour de la distribution

PART GC-EUR	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2020	28/06/2019
Actif net	41 779 199,83	36 863 392,74	49 453 222,40	43 052 539,68	42 802 489,57
Nombre de titres	207 488,435	211 828,908	242 752	272 048,82	260 963,730
Valeur liquidative unitaire	201,35	174,02	203,71	158,25	164,01
Affectation du résultat					
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,78	0,63	-0,47	0,75	0,84
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	17,80	19,24	8,40	14,50	6,37
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

(*) Le crédit d'impôt unitaire sera déterminé le jour de la distribution

PART CN-EUR	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2020	28/06/2019
Actif net	16 910 702,06	28 605 334,09	40 991 404,73	31 056 610,43	17 601 344,69
Nombre de titres	108 055,182	211 620,231	259 109,24	252 719,085	138 296,681
Valeur liquidative unitaire	156,50	135,17	158,20	122,88	127,27
Affectation du résultat					
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,31	0,53	-0,35	0,58	0,65
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	13,84	14,94	6,52	11,25	4,94
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

(*) Le crédit d'impôt unitaire sera déterminé le jour de la distribution

PART DR-EUR	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2020	28/06/2019
Actif net	23 049 551,03	23 204 230,29	31 040 618,20	27 087 867,17	30 861 319,23
Nombre de titres	8 505,00	9 427,810	10 261,960	11 016,480	11 537,983
Valeur liquidative unitaire	2 710,11	2 461,25	3 024,82	2 458,84	2 674,75
Affectation du résultat					
Capitalisation unitaire sur résultat	-41.50	-16.52	-26.44	-9.01	-7.65
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- values nettes	108.40	98.45	121.00	98.35	106.99
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

(*) Le crédit d'impôt unitaire sera déterminé le jour de la distribution

PART DN-EUR	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2020	28/06/2019
Actif net	1 395 315,91	1 298 913,77	1 591 056,24	1 213 409,47	1 281 417,04
Nombre de titres	11 257,846	11 620,070	11 685,292	11 036,559	11 228,187
Valeur liquidative unitaire	123,94	111,78	136,15	109,94	114,12
Affectation du résultat					
Capitalisation unitaire sur résultat	-1.10	-	-0.38	-0.02	-0.59
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat	-	0.42	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- values nettes	4.96	4.05	5,45	4.40	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

(*) Le crédit d'impôt unitaire sera déterminé le jour de la distribution

2.11 INVENTAIRE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Forvia SE	EUR	190 723	4 113 895,11	0,60
Lectra	EUR	104 000	2 839 200,00	0,42
Synergie SA	EUR	201 784	6 477 266,40	0,95
Sopra Steria Group SA	EUR	200 994	36 741 703,20	5,37
Virbac SA	EUR	86 532	23 406 906,00	3,42
IPSOS SA	EUR	56 145	2 860 587,75	0,42
SAFRAN SA	EUR	275 687	39 550 057,02	5,79
Quadiant SA	EUR	663 471	12 513 063,06	1,83
Ste Informatique Industrielle	EUR	311 213	16 774 380,70	2,45
Vetoquinol SA	EUR	301 940	27 597 316,00	4,04
MTU Aero Engines AG	EUR	78 181	18 560 169,40	2,72
Ipsen	EUR	212 495	23 416 949,00	3,43
SEB SA Pref	EUR	155 087	14 678 984,55	2,15
Kalray SADIR	EUR	58 000	1 638 500,00	0,24
Bureau Veritas SA	EUR	398 010	9 998 011,20	1,46
Icon Plc	USD	110 040	25 235 571,04	3,69
Edenred SA	EUR	379 993	23 308 770,62	3,41
Sodexo Prime de Fidelite	EUR	101 756	10 262 092,60	1,50
Gaztransport et technigaz SA	EUR	216 723	20 209 419,75	2,96
Elior Group SA	EUR	1 045 497	2 741 293,13	0,40
Worldline SA	EUR	887 876	29 743 846,00	4,35
Ateme SA	EUR	97 000	933 140,00	0,14
Rexel SA	EUR	1 666 104	37 670 611,44	5,51
BioMerieux SA	EUR	368 642	35 433 869,04	5,18
BE Semiconductor Industries NV Reg	EUR	207 240	20 578 932,00	3,01
Wavestone SA	EUR	153 045	7 667 554,50	1,12
Verallia SA Reg S	EUR	455 986	15 676 798,68	2,29
Eurofins Scientific SE	EUR	60 745	3 532 929,20	0,52
Dassault Systemes SA	EUR	173 020	7 028 937,50	1,03
Ermenegildo Zegna NV	USD	609 408	7 082 762,09	1,04
Michelin SA	EUR	762 688	20 638 337,28	3,02
STMicroelectronics NV	EUR	879 975	40 096 060,88	5,85
SEB SA	EUR	170 839	16 169 911,35	2,37
Sodexo	EUR	282 727	28 513 017,95	4,17
Alstom	EUR	30 631	836 838,92	0,12
Alten	EUR	257 532	37 161 867,60	5,44
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché régl. ou ass. (sauf Warrant et Bons de sous)			631 689 550,96	92,41
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché régl.			631 689 550,96	92,41
TOTAL Actions & Valeurs assimilées			631 689 550,96	92,41
Oddo BHF Money Market CI EUR Cap	EUR	589 683,622	29 330 863,36	4,29
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale			29 330 863,36	4,29
TOTAL Titres d'OPC			29 330 863,36	4,29
CPON_322853025C15	EUR	879 975	41 135,41	0,01
CPON_508965C01	EUR	201 784	161 427,20	0,02
TOTAL Coupons et dividendes			202 562,61	0,03
CdtDiv Titres EUR	EUR	-27 183,12	-27 183,12	0,00
CdtDiv S/R EUR	EUR	-403 808,13	-403 808,13	-0,06

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
DebDiv S/R EUR	EUR	174 124,66	174 124,66	0,02
TOTAL Autres dettes et créances			-256 866,59	-0,04
TOTAL Dettes et créances			-54 303,98	-0,01
OddoCie Par-EUR	EUR	31 391 946,68	31 391 946,68	4,60
OddoCie Par- GBP	GBP	18 797,22	21 905,39	0,00
OddoCie Par- USD	USD	13 990,32	12 823,39	0,00
OddoCie Par- EUR	EUR	4 459,5	4 459,50	0,00
TOTAL Avoirs			31 431 134,96	4,60
TOTAL Disponibilités			31 431 134,96	4,60
Cion de gestion	EUR	-918 584,1	-918 584,10	-0,13
Cion performance	EUR	-7 870 472	-7 870 472,00	-1,15
TOTAL Frais			-8 789 056,10	-1,29
TOTAL TRESORERIE			22 587 774,88	3,30
TOTAL ACTIF NET			683 608 189,20	100,00

Rapport sur les rémunérations en application de la directive OPCVM V

1. Eléments quantitatifs

	Rémunérations fixes	Rémunérations variables (*)	Nombre de bénéficiaires (**)
Montant total des rémunérations versées de janvier à décembre 2022	10 732 626	5 384 590	171

(*) Rémunérations variables attribuées au titre de l'année 2022

(**) Les bénéficiaires s'entendent comme l'ensemble des salariés OBAM ayant touché une rémunération en 2022 (CDI/CDD/Contrat d'apprentissage, stagiaires, bureaux étrangers)

	Cadres supérieurs	Nombre de bénéficiaires	Membres du personnel ayant une incidence sur le profil de risque de l'OPCVM	Nombre de bénéficiaires
Montant agrégé des rémunérations versées pour l'exercice 2022 (fixes et variables *)	2 583 687	6	7 646 965	44

(*) Rémunérations variables au titre de l'année 2022 payées en 2023 et années suivantes

2. Eléments qualitatifs

2.1. Les rémunérations fixes

Les rémunérations fixes sont déterminées de façon discrétionnaire en lien avec le marché ce qui nous permet de remplir nos objectifs de recrutement de personnels qualifiés et opérationnels.

2.2. Les rémunérations variables

En application des directives AIFM 2011/61 et UCITS V 2014/91, ODDO BHF Asset Management SAS (« OBAM SAS ») a mis en place une politique de rémunération destinée à identifier et décrire les modalités de mise en place de la politique de rémunérations variables, et notamment l'identification des personnes concernées, la fixation de la gouvernance, du comité de rémunération et les modalités de paiement de la rémunération variable.

Les rémunérations variables versées au sein de la Société de gestion sont déterminées de façon majoritairement discrétionnaire. Ainsi, dès lors que les résultats de l'exercice en cours sont assez précisément estimés (mi-novembre), une enveloppe de rémunérations variables est déterminée et il est demandé aux différents managers de proposer – en association avec la DRH du groupe – une répartition individuelle de cette enveloppe.

Ce processus est consécutif à celui des entretiens d'évaluations, lesquels ont permis aux managers de partager avec chaque collaborateur la qualité de ses prestations professionnelles pour l'année en cours (au regard des objectifs précédemment fixés) ainsi que fixer les objectifs de l'année à venir. Cette évaluation porte aussi bien sur une dimension très objective de la réalisation des missions (objectifs quantitatifs, collecte commerciale ou positionnement de la gestion dans un classement particulier, commission de surperformance générée par le fonds géré), que sur une dimension qualitative (attitude du collaborateur pendant l'exercice).

Il convient de noter que quelques gérants peuvent percevoir dans le cadre de leur rémunération variable une quote-part des commissions de surperformance perçues par OBAM SAS. Pour autant la détermination du montant revenant à chaque gérant s'inscrit dans le processus décrit ci-dessus et il n'existe pas de formules contractuelles individualisées encadrant la répartition et le paiement de ces commissions de surperformance.

L'ensemble des salariés d'OBAM SAS est compris dans le périmètre d'application de la politique de rémunération décrite ci-dessous, y compris les salariés pouvant exercer leur activité hors de la France.

3. Cas particuliers des preneurs de risques et des rémunérations variables différées

3.1. Les preneurs de risques

OBAM SAS déterminera annuellement les personnes appelées à être qualifiées de preneur de risques conformément à la réglementation. La liste de ces collaborateurs ainsi qualifiés de preneurs de risques sera soumise au Comité des Rémunérations et transmise à l'Organe de Direction.

3.2. Les rémunérations variables différées.

OBAM SAS a déterminé le seuil de 100.000 € comme seuil de proportionnalité et comme seuil déclencheur du paiement d'une partie de la rémunération variable de façon différée.

Ainsi, les collaborateurs, qu'ils soient preneurs de risques ou non, ayant une rémunération variable inférieure à ce seuil de 100.000 € percevront leur rémunération variable de façon immédiate. En revanche, un collaborateur qualifié de preneur de risque et dont la rémunération variable serait supérieure à 100.000 € verra obligatoirement une partie de cette rémunération variable payée de façon différée conformément aux modalités définies ci-après. Dans un souci de cohérence au sein d'OBAM SAS, il a été décidé d'appliquer à l'ensemble des collaborateurs de la Société, qu'ils soient preneurs de risque ou pas, les mêmes modalités de paiement des rémunérations variables. Ainsi, un collaborateur qui ne serait pas preneur de risque mais dont la rémunération variable dépasserait 100.000 € verra une partie de cette rémunération variable payée de façon différée conformément aux dispositions définies ci-après.

La rémunération différée s'élèvera à 40 % de l'intégralité de la rémunération variable, dès le 1er euro. L'intégralité de cette partie différée sera concernée par l'outil d'indexation défini ci-après.

S'agissant de l'indexation des rémunérations différées, conformément aux engagements pris par OBAM SAS, les provisions liées à la partie différée des rémunérations variables seront calculées dans un outil mis en place par OBAM SAS. Cet outil consistera en un panier composé des fonds emblématiques de chacune des stratégies de gestion d'OBAM.

Cette indexation ne sera pas plafonnée, ni ne sera concernée par un plancher. Les provisions pour rémunérations variables verront ainsi leur montant fluctuer au regard des surperformances et des sous-performances respectives des fonds représentant la gamme de OBAM SAS par rapport au benchmark lorsqu'il existe. Dans le cas où il n'existe pas de benchmark, la performance absolue est retenue.

4. Modifications de la politique de rémunération intervenues pendant l'exercice écoulé

L'Organe de direction de la société de gestion s'est réuni courant 2022 afin de revoir les principes généraux de la politique de rémunération en présence de la conformité et en particulier les modalités de calcul des rémunérations variables indexées (composition du panier d'indexation).

La politique de rémunération n'a pas fait l'objet de modification majeure au cours de l'année passée.

Elle est disponible sur le site internet de la société de gestion (partie informations réglementaires).

Annexe SFDR

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
ODDO BHF Avenir

Identifiant d'entité juridique :
969500AD1KLVRI6P6824

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : N/A

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : N/A

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 28,00 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités **économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

DANS QUELLE MESURE LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES PROMUES PAR CE PRODUIT FINANCIER ONT-ELLES ETE ATTEINTES ?

Au cours de la période couverte par le présent rapport, le Fonds s'est conformé à ses caractéristiques environnementales et sociales grâce aux actions suivantes :

- Application effective de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management (charbon, UNGC, pétrole et gaz non classique, armes controversées, tabac, destruction de la biodiversité et production d'énergie fossile en Arctique) et des exclusions spécifiques du Fonds.
- L'intégration des notations ESG telle que décrit dans le prospectus du Fonds (stratégie d'investissement) et les données ESG externes venant de fournisseurs de données.
- Application de la politique de vote du Gérant si le Fonds satisfait aux exigences de cette dernière.
- Initiatives de dialogue et d'engagement conformément à la politique de dialogue et d'engagement du Gérant.
- Prise en compte des principales incidences négatives conformément à la politique du Gérant concernant l'Article 4 du Règlement SFDR.
- Application de l'approche du Gérant relative au principe consistant à ne pas causer de préjudice important dans le cadre des investissements considérés comme durables.

La prise en compte des Principal Adverse Impacts pour ce Fonds repose sur un screening négatif pour quatre PAI (4, 7, 10, et 14) et sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement, et le vote pour les autres PAI, comme décrit dans la politique PAI disponible dans les informations réglementaires sur le site internet ODDO BHF Asset Management.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

	30/06/2023	
	Fonds	Couverture
Notation ESG Interne*	4.0	100.0
Notation moyenne E	3.7	100.0
Notation moyenne S	3.8	100.0
Notation moyenne G	3.8	100.0
Intensité carbone pondérée (tCO2e / CA m€)	45.3	100.0
Investissements durables (%)	28.0	92.4
Investissements alignés sur la taxonomie (%)	N/A	N/A
Exposition fossile (%)**	0.0	0.0
Exposition aux solutions carbone, part verte (%)***	24.2	25.1

* 1 est la notation avec le risque le plus élevé et 5 est la meilleure notation.

** Pourcentage des revenus générés par l'utilisation de combustibles fossiles, sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

*** Pourcentage du chiffre d'affaires généré par le déploiement de solutions zéro carbone (énergies renouvelables, mobilité durable...), basé sur le ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

Les informations ont été publiées pour la première fois cette année.

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

Les investissements durables poursuivaient les objectifs suivants :

1. Taxinomie de l'UE : la contribution à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation du changement climatique, ainsi qu'aux quatre autres objectifs environnementaux de la Taxinomie de l'UE. Cette contribution est déterminée par la somme des revenus alignés sur la Taxinomie de l'UE pour chaque

investissement du portefeuille, en fonction de sa pondération et sur la base des données publiées par les entreprises bénéficiaires des investissements. En l'absence de données publiées par les entreprises bénéficiaires des investissements, il peut être fait appel aux recherches menées par MSCI.

2. Environnement : la contribution à l'impact environnemental tel que défini par MSCI ESG Research via son domaine « impact durable » par rapport aux objectifs environnementaux. Sont concernées les catégories suivantes : énergies alternatives, efficacité énergétique, construction écologique, eau durable, prévention et contrôle de la pollution, agriculture durable.

Le Fonds détenait 28,0 % d'investissements durables et 0,0 % d'investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE à la fin de l'exercice (l'objectif de Taxinomie a été mis en place à partir du 01/01/2023).

Le Fonds a respecté son objectif d'investissement durable dès lors qu'il s'engage à détenir au moins 10,0 % d'investissements durables et 0,0 % d'investissements alignés sur la Taxinomie.

Les investissements sont durables dans la mesure où ils ont participé au développement d'activités économiques vertes sur la base du chiffre d'affaires : les énergies bas-carbone, l'efficacité énergétique, l'immobilier vert, l'usage durable de l'eau, la prévention et le contrôle de la pollution, et l'agriculture durable. Bien que ces activités économiques soient couvertes par la taxinomie européenne, un manque de données ne permet pas de démontrer leur alignement à la taxinomie. Ces investissements ont donc été classés comme durables dans la catégorie « Autre-environnement ».

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Ce principe, appliqué à l'objectif d'investissement durable du Fonds, a été contrôlé selon une approche en 3 étapes :

1. Les entreprises faisant l'objet de graves controverses environnementales, sociales ou en matière de gouvernance ne sont pas considérées comme durables
2. Les entreprises concernées par la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques) ne sont pas considérées comme durables et ne peuvent pas faire l'objet d'un investissement par le Fonds.
3. Les entreprises exposées aux armes controversées et/ou contrevenant aux principes du Pacte mondial des Nations unies ne sont pas considérées comme durables et ne peuvent pas faire l'objet d'un investissement par le Fonds.

Nos équipes de contrôle sont chargées de vérifier que les investissements durables du Fonds respectent notre approche relative au principe consistant à ne pas causer de préjudice important afin de pouvoir être considérés comme des investissements durables au niveau du Fonds. Notre approche est basée sur les controverses mais aussi sur les exclusions (pré-trade).

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Nous prenons en compte tous les PAI pour autant que nous disposions de données suffisantes à leur sujet. La prise en compte des Principal Adverse Impacts pour ce Fonds repose sur un screening négatif pour quatre PAI (4, 7, 10, et 14) et sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement, et le vote pour les autres PAI, comme décrit dans la politique PAI disponible dans les informations réglementaires sur le site internet ODDO BHF Asset Management.

Leur prise en considération repose à la fois sur les listes d'exclusions (charbon, UNGC, pétrole et gaz non classique, armes controversées, tabac, destruction de la biodiversité et production d'énergie fossile en Arctique) et sur l'utilisation de notations ESG, du dialogue, du vote, et de l'engagement. Elles peuvent être le résultat de données publiées et, dans une moindre mesure, d'estimations.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et aux sujets d'anti-corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

Bien que le fonds n'ait pas eu pour objectif l'investissement durables, il a atteint 28,0 % d'investissement durables, tandis que la proposition minimale indiquée dans l'annexe précontractuelle était de 10,0 %.

Le Gérant s'assure de l'alignement des investissements durables du Fonds en appliquant sa liste d'exclusion fondée sur le Pacte mondial des Nations unies, comme indiqué dans la politique d'exclusion du Gérant. Les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ainsi que les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont pris en compte dans la méthodologie de notation ESG interne ou externe (MSCI ESG Research) utilisée par le Fonds, comme indiqué dans les informations précontractuelles.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



COMMENT CE PRODUIT FINANCIER A-T-IL PRIS EN CONSIDERATION LES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives à travers des exclusions grâce à des contrôles pré-trades et post-trades, au dialogue, à l'engagement et aux analyses ESG.

La prise en compte des Principal Adverse Impacts pour ce Fonds repose sur un screening négatif pour quatre PAI (Exposition aux combustibles fossiles, Biodiversité, violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)) et sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement, et le vote pour les autres PAI, comme décrit dans la politique PAI disponible dans les informations réglementaires sur le site internet ODDO BHF Asset Management.



QUELS ONT ETE LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DE CE PRODUIT FINANCIER ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01/07/2022 - 30/06/2023

Investissements les plus importants	Secteur*	% d'actifs**	Pays
Safran Sa	Industrie	5,8 %	France
Alten Sa	Technologies de l'Information	5,7 %	France
Sopra Steria Group	Technologies de l'Information	5,6 %	France
Stmicroelectronics Nv	Technologies de l'Information	5,6 %	Suisse
Biomerieux	Santé	5,2 %	France
Rexel Sa	Industrie	4,8 %	France
Michelin (Cgde)	Consommation Discrétionnaire	4,7 %	France
Oddo Bhf Money Market-Ci-Eur	-	4,7 %	Allemagne
Sodexo Sa	Consommation Discrétionnaire	4,6 %	France

* 30/06/2023, l'exposition totale du fonds au secteur fossile représentait 0,0% pour une couverture de 0,0%.

** Méthode de calcul : Moyenne des investissements sur la base de 4 inventaires couvrant l'année fiscale de référence (pas retenu : 3 mois glissants).



QUELLE ETAIT LA PROPORTION D'INVESTISSEMENTS LIES A LA DURABILITE ?

La ventilation est consultable dans le tableau détaillé ci-après.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

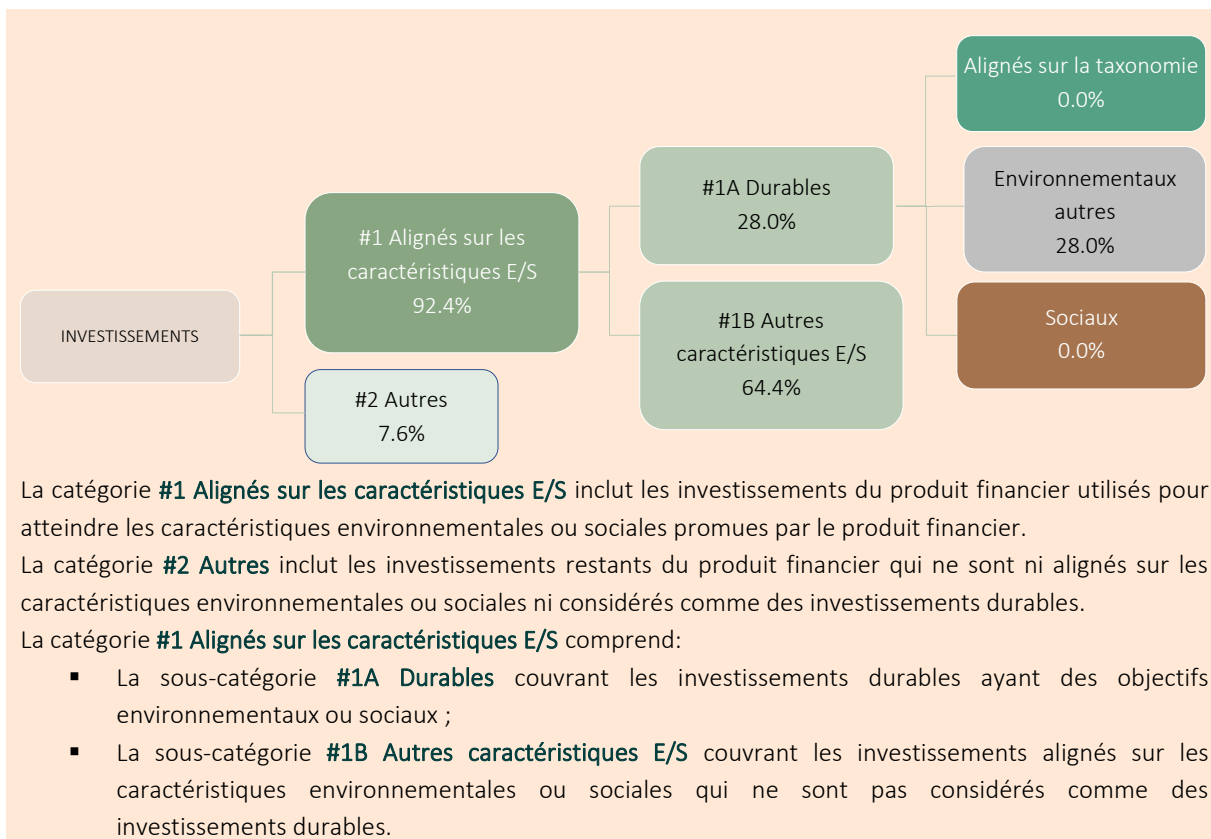
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Les Autres investissements incluent 3,3 % de cash et 0,0 % de produits dérivés et 4,3 % d'investissements non alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs*	% d'actifs au 30/06/2023
Technologies de l'Information	26,9 %
Santé	20,3 %
Industrie	16,5 %
Consommation Discrétionnaire	15,2 %
Finance	7,8 %
Énergie	3,0 %
Matériels	2,3 %
Services de communication	0,4 %

*Au 30/06/2023, l'exposition totale du fonds au secteur fossile représentait 0,0 % pour une couverture de 0,0%.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

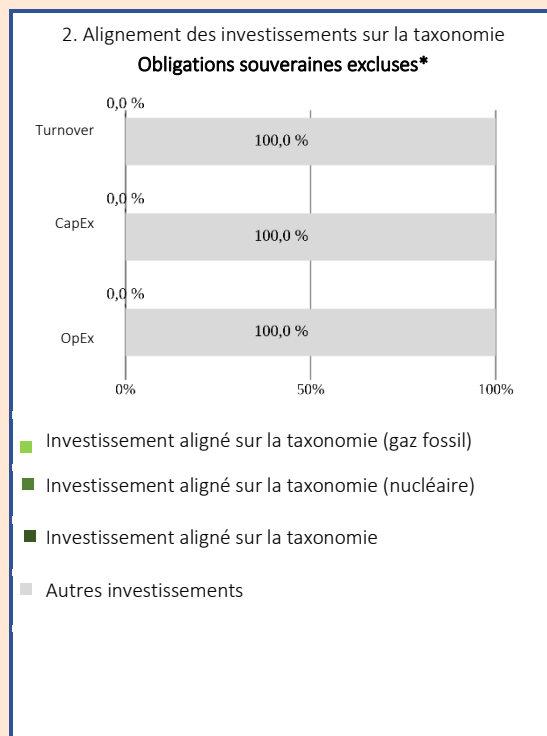
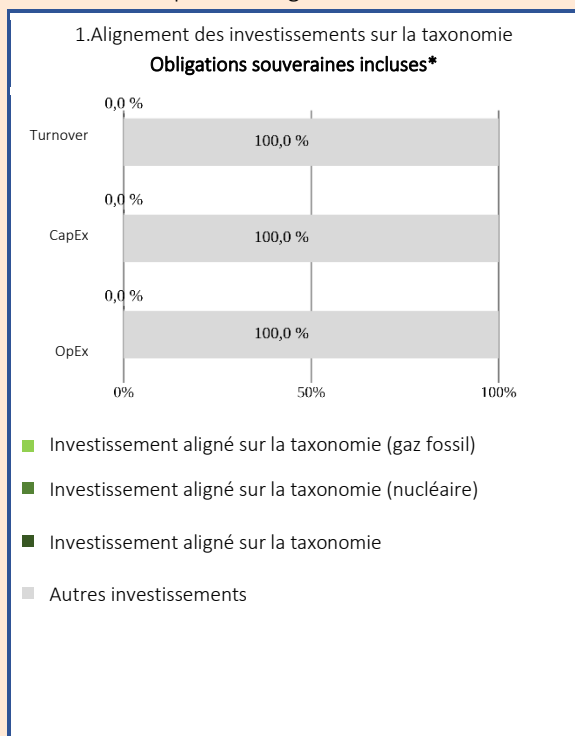
Sur la base des données provenant des entreprises bénéficiaires des investissements et du fournisseur de données du Gérant (MSCI), les investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE représentaient 0,0% à la fin de l'exercice si l'on inclut les obligations souveraines, supranationales et des banques centrales, et 0,0% si l'on exclut ces titres.

Le respect par ces investissements des exigences énoncées à l'Article 3 du Règlement (UE) 2020/852 n'a été soumis à aucune vérification de la part d'un quelconque réviseur d'entreprises ou d'un quelconque tiers.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

- Oui Dans le gaz fossile Dans le nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes a été de 0%.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour se conformer à la taxinomie de l'UE, le critère pour le **gaz fossile** inclut une limitation des émissions et une évolution vers des énergies complètement renouvelables ou des combustibles à bas carbone d'ici fin 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, le critère inclut une sécurité complète et un objectif de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions bas-carbone et qui entre autres ont des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant à la meilleure performance.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE était de : 28,0 %.

Cet investissement n'a pas déclaré de données alignées sur la taxonomie européenne en 2022 en raison d'un manque de données et parce que cette évaluation n'est entré en vigueur qu'en 2023 pour ce compartiment.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Il n'y avait pas d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus en "#2-Autre" sont le cash, les produits dérivés et les autres actifs secondaires qui permettent d'assurer une gestion optimale du portefeuille.

Les garanties minimales pour les investissements sans ratings ESG sont assurées par l'application de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management et/ou des exclusions spécifique du fonds.

Compte tenu du rôle de ces instruments dérivés, nous considérons qu'ils n'ont pas eu d'impact négatif sur la capacité du Fonds à se conformer à ses caractéristiques environnementales et sociales.



QUELLES MESURES ONT ETE PRISES POUR atteindre LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES AU COURS DE LA PERIODE DE REFERENCE ?

Le Gérant a appliqué sa stratégie d'actionnariat actif grâce aux actions suivantes :

1. Vote aux assemblées générales annuelles si le Fonds satisfait aux exigences de la politique de vote du Gérant.
2. Dialogue avec les entreprises.
3. Engagement auprès des entreprises conformément à la politique d'engagement du Gérant.
4. Application de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management et des exclusions spécifiques du Fonds.
5. Prise en compte des PAI conformément à la politique du Gérant relative aux PAI.



QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER PAR RAPPORT A L'INDICE DE REFERENCE ?

Pour apprécier la performance globale, veuillez vous référer au tableau ci-dessous.

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Le fonds suit le benchmark 10,00% ESTER European Short Term Rate + 8.5 BP + 90,00% MSCI France Smid Cap Loc Net. Il s'agit d'indices de marché élargis dont la composition ou la méthodologie de calcul ne tient pas nécessairement compte des caractéristiques ESG promues par le Fonds.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Les indices de référence ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds dès lors qu'ils peuvent contenir des entreprises exclues par le Gérant. En outre, ces indices de référence ne sont pas définis sur la base de facteurs environnementaux ou sociaux.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Pour apprécier la performance globale, veuillez vous référer au tableau ci-dessous.

30/06/2023				
	Fonds	Couverture	Indice	Couverture
Notation ESG Interne	4.0	100.0	3.5	97.0
Notation moyenne E	3.7	100.0	3.5	97.0
Notation moyenne S	3.8	100.0	3.1	97.0
Notation moyenne G	3.8	100.0	3.4	97.0
Intensité carbone pondérée (tCO ₂ e / CA m€)	45.3	100.0	139.5	100.0
Exposition fossile (%)	0.0	0.0	0.1	0.1
Exposition aux solutions carbone, part verte (%)	24.2	25.1	38.7	43.0